



Fausse promesse d'embauche en CDI - pas de contrat de travail

Par **jazzsalsa**, le **22/02/2015** à **14:22**

bonjour,

J'ai répondu à une annonce pole emploi debut juillet pour un poste de negociatrice en CDI.

j'ai été convoquée le 22 juillet 2014 pour un entretien

Lors de l'entretien le responsable m'a parlé du poste en question, et m'a également dit qu'il souhaitait trouver une personne titulaire de la carte professionnelle car le gérant actuel devait démissionner. Il souhaitait me former pendant dans 2 ans afin de me laisser l'agence par la suite.

J'ai donc accepté et j'ai commencé à travailler le lendemain.

durant les deux jours qui ont suivi, il m'a demandé de lui donner une réponse concernant le poste de cogérant, je lui ai dit que j'avais besoin de réfléchir, car cela engendre de grandes responsabilités. et je pensais que j'avais jusqu'à la fin de ma période d'essai 3 mois pour me décider. (j'estime que quand on embauche sérieusement quelqu'un on veut savoir à qui on a à faire, on ne propose pas un poste de cogérant sans avoir testé la personne!!!)

le vendredi soir il m'a posé la question, je lui ai dit que je devais réfléchir et lui ai demandé les papiers de la société.

il m'a alors dit qu'il me les donnerait mais que tant que je ne m'étais pas décidée je ne devais plus revenir à l'agence.

Il ne m'a jamais donné les documents, et le vendredi soir j'ai cherché par moi-même les infos et j'ai découvert qu'il n'apparaissait sur les statuts de la société ni comme gérant sur le KBIS.

Je lui ai demandé plusieurs fois de me faire parvenir les documents de sa société, mais il ne me les a jamais fournis.

Je lui ai donc fait savoir que je ne souhaitais pas continuer et que je refusais sa proposition.

Je lui ai alors demandé de m'envoyer mon contrat de travail (que je n'avais pas eu le temps de signer car cela faisait que 3 jours que je travaillais pour lui), mon salaire, et mon attestation pour pole emploi. qu'il ne m'a jamais donné non plus.

J'ai entamé une procédure auprès des prud'hommes, il ne s'est pas présenté à l'étape de la conciliation

l'affaire est donc renvoyée au bureau du jugement car aucun accord a été trouvé.

Ai-je des chances de gagner?

Sachant qu'il n'est pas marqué sur les statuts de la société (il m avait dit que c'etait lui qui avait financé la création de l'agence immo et qu'elle porte le nom de son enfant)

Je n'ai pas eu de contrat de travail, puisque je n'ai travaillé que trois jours car il m'a dit de ne pas revenir si je n'acceptais pas sa proposition pour le poste de cogérant minoritaire à 10%.

J'ai des preuves, des noms de clients, l'offre à laquelle j'ai répondu, mes dépenses ou j'ai travaillé pendant ces 3 jours....

L'annonce pour le poste à laquelle j'ai répondu porte son nom.

Peut-il être inquiet? s'il ne vient pas à la seconde convocation que se passera-t-il ?

merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **22/02/2015** à **17:29**

Bonjour,

Il faudrait être pronostiqueur ou devin pour savoir si vous avez des chances de gagner d'abord parce que l'on ne connaît pas vos demandes et ce que contient votre dossier, en plus, qui vous avez assigné suivant si l'entreprise est en société ou en nom propre...